Nations Unies A/54/508/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original : anglais

Cinquante-quatrième session
Point 119 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. Les recommandations faites précédemment par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 119 figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/54/508 et Add.1.

2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point, en particulier la question du système intégré de gestion, à ses 53e et 58e sessions, les 21 et 31 mars 2000. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/54/SR.53 et 58).

3. Pour poursuivre l'examen de cette question, la Commission était saisie du onzième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le système intégré de gestion (A/54/474) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/7/Add.4).

II. Examen du projet de décision A/C.5/54/L.45

4. À la 58e séance, le 31 mars, le représentant de la Pologne, Rapporteur et Coordonnateur des consultations officieuses relatives à cette question, a présenté un projet de décision intitulé « Système intégré de gestion » (A/C.5/54/L.45).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/54/L.45 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

00-37822 (F) 040400 040400

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Système intégré de gestion

L'Assemblée générale :

a) Prend note du onzième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion[1], de la date révisée d'achèvement du projet et des activités prévues jusqu'à l'achèvement du projet;

b) Fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2];

c) Prie le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen, à sa cinquante-sixième session, une fois que le Système intégré de gestion aura été mis pleinement en application, un rapport final complet qui contienne une analyse approfondie des enseignements tirés et de l'expérience accumulée dans l'application du Système et aborde la question d'une stratégie à long terme pour son développement ultérieur.

---

[1] A/54/474.
[2] A/54/7/Add.4.